

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD HOCHELAGA DANS LE CADRE
DE LA RÉALISATION DU RÉSEAU STRUCTURANT DE TRANSPORT
EN COMMUN DE LA VILLE DE QUÉBEC

SECTION I

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES ET DU PROJET

1. Les services professionnels et techniques ainsi que les missions du personnel portent sur les activités suivantes :

- 1° l'identification;
- 2° la planification;
- 3° la réalisation;
- 4° le suivi;

5° toutes autres activités en lien avec la connaissance de l'état des infrastructures linéaires, les études permettant d'établir leur état, la gestion de projets concernant la réfection, la réhabilitation et la construction de voirie, de pistes cyclables, de trottoirs, d'abribus avec système intelligent de mobilité intégré, de réseaux d'aqueduc et d'égouts, de réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, de réseaux d'utilités publiques, de fibre optique, de réseaux de télécommunications, d'ouvrages d'art, d'ouvrages ponctuels ainsi que d'aménagement ou de réaménagement d'espaces municipaux, y incluant la foresterie urbaine. Le projet peut également inclure des honoraires pour de la recherche archéologique.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les activités visées par les paragraphes 3° à 5° inclusivement comprennent, si nécessaire, les services professionnels et techniques requis lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense pour la réalisation de toute analyse ou expertise et la présence au tribunal, le cas échéant, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

2. Le projet consiste à réaliser l'ensemble des activités liées à l'acquisition de la connaissance de l'état des infrastructures linéaires, des études permettant d'établir leur état, de réaliser divers travaux visant la réfection, la réhabilitation, la modification ou la construction des infrastructures souterraines, de surface, aériennes, de pistes cyclables, de trottoirs, d'abribus avec système intelligent de mobilité intégré, de réseaux d'éclairage et de signaux lumineux, de réseaux d'utilités publiques, de fibre optique, de réseaux de télécommunications, d'ouvrages d'art, d'ouvrages ponctuels ainsi que d'aménagement ou de réaménagement d'espaces municipaux, y incluant la foresterie urbaine afin de permettre, aux fins de la construction et de l'exploitation du Réseau structurant du Réseau de transport en commun de la ville de Québec, le réaménagement du boulevard Hochelaga, à l'intérieur de la nouvelle emprise élargie, entre l'autoroute Robert-Bourassa et l'avenue de Rochebelle inclusivement, y incluant les approches des rues transversales afin de s'arrimer avec les travaux du projet. Le projet peut nécessiter l'acquisition à des fins municipales d'immeubles et de servitudes et comprendre tout autre ouvrage connexe ainsi que le versement de subventions et de contributions financières aux fins de l'exécution du projet en tout ou en partie.

Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

3. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, le personnel requis ainsi que le projet décrits aux articles 1 et 2 s'élève à la somme de 33 200 000 \$.

Sous-total du chapitre I : 33 200 000 \$

CHAPITRE II

RÉFECTION DES BERGES DU FLEUVE SAINT-LAURENT

SECTION I

NATURE ET DESCRIPTION DES SERVICES ET DES PROJETS

4. Les services professionnels et techniques ainsi que les missions du personnel portent sur les activités suivantes :

1° l'identification;

2° la planification;

3° la conception;

4° la réalisation;

5° le suivi;

6° toutes autres activités en lien avec la gestion de projets en vue de la réalisation d'interventions et de travaux de construction, reconstruction, stabilisation, modification et d'aménagements sur les berges nord du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la plage Jacques-Cartier, afin de corriger ou de contrer le phénomène d'érosion.

Sans restreindre la généralité de ce qui précède, les activités visées par les paragraphes 3° à 6° inclusivement comprennent, si nécessaire, les services professionnels et techniques requis lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense pour la réalisation de toute analyse ou expertise et la présence au tribunal, le cas échéant, de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

5. Les projets consistent à réaliser diverses interventions et travaux de construction, reconstruction, stabilisation, modification et d'aménagement sur les berges nord du fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la plage Jacques-Cartier, afin de corriger ou de contrer le phénomène d'érosion. Les projets peuvent nécessiter l'acquisition à des fins municipales d'immeubles et de servitudes et comprendre divers ouvrages connexes ainsi que le versement de subventions et de contributions financières aux fins de l'exécution de projets en tout ou en partie.

Les projets comprennent, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût des services professionnels et techniques, le personnel requis ainsi que les projets décrits aux articles 4 et 5 s'élève à la somme de 2 733 000 \$.

Sous-total du chapitre II : 2 733 000 \$

TOTAL : 35 933 000 \$

Annexe préparée le 16 janvier 2020 par :

Claude Couillard, ing.
Service de l'ingénierie